



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2692
17 juin 1986

FRANCAIS

JUN 18 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT
QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 17 juin 1986, à 11 heures

Président : M. RABETAFIKA

(Madagascar)

Membres :

Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. WOOLCOTT
M. TSVETKOV
M. HUANG Jiahua
M. MOUSSAKI
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. OKUN
M. de KEMOULARIA
M. DUMEVI

M. MAXEY
M. KASEMSARN
M. MCKENZIE
M. SAFRONCHUK

M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTÉ DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/18148)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises à la 2691ème séance, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de Cuba, de la République arabe syrienne, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Velazco San José (Cuba), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Ludunge Kadahi Chiri-Mwami (Zaïre) et M. Mfula (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : J'aimerais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Nicaragua, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mlle Astorga Gadea (Nicaragua), M. Richter (République démocratique allemande), M. Skofenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) et M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SKOFENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Votre expérience politique et vos talents diplomatiques nous donnent l'assurance que, placés sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Nous voudrions également rendre hommage à l'ambassadeur Gbeho, représentant permanent du Ghana, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil au mois de mai.

La question concernant la situation en Afrique australe et, en particulier les actes d'agression du régime raciste d'Afrique du Sud, se trouve constamment au centre de l'attention du Conseil de sécurité. Le cynisme et l'obstination avec lesquels Pretoria foule aux pieds les normes internationalement reconnues de l'ordre international et de la conduite civilisée constituent un témoignage indiscutable de la grave menace que représente le régime d'apartheid pour les peuples d'Afrique et pour la paix et la sécurité internationales.

L'acte terroriste perpétré au port angolais de Namibe, où des réservoirs de carburant, des installations portuaires et des cargos soviétiques et cubains ont été attaqués, constitue un nouveau maillon de la chaîne des actes d'agression que le régime de l'Afrique du Sud ne cesse de lancer contre des Etats africains indépendants. Cet acte, qui fait suite à l'agression perpétrée contre le Zimbabwe, le Botswana et la Zambie, ainsi que d'autres actes du même type sont autant d'efforts désespérés que tente le régime d'apartheid pour intimider les pays africains libres, leur imposer son diktat et les contraindre à renoncer à soutenir la cause des patriotes d'Afrique du Sud et de Namibie qui luttent pour leur liberté et leur indépendance.

Il convient de souligner que l'escalade des actes d'agression des racistes d'Afrique du Sud est due à la protection d'un certain nombre de puissances occidentales et, en premier lieu, des Etats-Unis d'Amérique. Il est évident que le veto opposé par le Royaume-Uni et les Etats-Unis au projet de résolution du Conseil de sécurité concernant l'agression de l'Afrique du Sud contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe a été perçu par Pretoria comme un encouragement direct à la poursuite de sa politique. En fin de compte, ce nouvel acte de terrorisme international perpétré par les racistes risque d'avoir des conséquences dangereuses incalculables.

M. Skofenko (RSS d'Ukraine)

Les crimes du régime de Pretoria, rendus possibles par la tristement célèbre politique d'"engagement constructif" et par l'aide multiforme accordée aux racistes par certains pays occidentaux et par Israël, suscitent à juste titre l'indignation des peuples africains et de toute la communauté mondiale. On ne saurait tolérer que les actes criminels des racistes demeurent impunis.

La RSS d'Ukraine condamne vigoureusement les actes de l'Afrique du Sud et demande que cesse immédiatement toute assistance au régime de Pretoria. Nous préconisons l'adoption de mesures internationales efficaces, et demandons notamment que des sanctions globales et obligatoires soient imposées conformément au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Les décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et les nombreux forums d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales réclament l'isolement, sur le plan international, du régime d'apartheid. En témoignent notamment les déclarations adoptées récemment lors de séminaires sur les embargos imposés à l'encontre de l'Afrique du Sud et frappant les exportations de pétrole et d'armes à destination de ce pays, séminaires qui ont eu lieu respectivement à Londres et à Oslo. Ce sont également les buts poursuivis par la Conférence mondiale de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste qui a commencé ses travaux hier, à Paris. Nous sommes convaincus que l'adoption de sanctions globales et obligatoires favoriserait l'instauration de la paix et de la stabilité, dans l'intérêt de tous les peuples de la région, y compris la population blanche d'Afrique du Sud.

Les diverses manoeuvres politiques qui visent censément à "transformer" l'apartheid et à procéder "graduellement" à des réformes sont hypocritement portées aux nues par certains pays occidentaux, mais elle ne sont en fait qu'une tentative désespérée de camouflage du système criminel d'apartheid et de la politique d'agression du régime raciste d'Afrique du Sud. L'apartheid ne peut être ni réformé ni transformé; il doit être éliminé sans retard, totalement et définitivement. Cela ne se fera pas tout seul; il conviendra de lutter constamment dans ce sens.

La RSS d'Ukraine condamne de la façon la plus catégorique l'attaque criminelle de l'Afrique du Sud contre l'Angola et exige que cessent les actes d'agression contre ce pays. Elle demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux actes arbitraires des racistes de Pretoria.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est la représentante du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mlle ASTORGA GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de remercier les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer à la discussion consacrée à l'examen de la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud.

Ma délégation désire également vous féliciter de votre accession à la présidence de cet important organe pour le mois en cours. La politique extérieure de Madagascar est exemplaire de par son attachement aux principes de cette organisation et de par sa solidarité combattante avec la cause de la liberté en Afrique australe. Si on ajoute à cela votre vaste expérience des Nations Unies, vos convictions morales et l'impartialité dont vous avez si souvent fait preuve, l'on peut être assuré que les travaux du Conseil contribueront à la paix et la sécurité des nations.

Ce n'est pas la première fois que l'Angola se présente au Conseil en se plaignant d'être constamment victime d'attaques contre sa souveraineté et son intégrité territoriale de la part du régime raciste sud-africain. L'histoire de la République populaire d'Angola en tant que pays indépendant est jalonnée de ces attaques lâches et injustifiées. Les faits survenus le 5 courant et décrits par l'ambassadeur de Figueiredo dans son intervention d'hier ne feraient que constituer un maillon de plus de cette longue chaîne d'actes d'agression s'ils ne s'étaient produits au moment même où la situation en Afrique du Sud traverse une phase particulièrement critique. Cette situation s'est caractérisée par l'avance inexorable de la lutte du peuple sud-africain pour la liberté, l'égalité, l'identité nationale et la justice et par la condamnation croissante, par la communauté internationale, du régime d'apartheid, ainsi que par toute une série d'actes d'agression commis par Pretoria contre sa propre population et les pays de première ligne qui montrent la situation de plus en plus désespérée dans laquelle il se trouve face à la chute inévitable de son régime odieux et inhumain.

A la fin du mois de mai dernier, les troupes sud-africaines, en collaboration avec des bandes de mercenaires de l'UNITA, ont attaqué Xangongo, dans la province du Cunene, encore fumante des récents bombardements perpétrés par l'Afrique du Sud

Mlle Astorga Gadea (Nicaragua)

contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe. Nous sommes ici aujourd'hui pour demander une fois de plus qu'il soit mis fin à cette politique de terrorisme d'Etat qui, cette fois, s'est matérialisée par l'attaque non provoquée contre le port angolais de Namibe.

Sur le plan interne, l'on a pu voir également comment le régime sud-africain accentue la répression contre son peuple en réimposant l'état d'urgence. C'est ainsi que le président Botha a répondu aux tentatives de médiation du Groupe des Sages du Commonwealth qui s'efforce, en vain, de mettre fin à l'apartheid de manière pacifique.

Depuis le 12 juin dernier, date à laquelle l'état d'urgence a été proclamé une nouvelle fois dans le pays, et jusqu'à hier, lundi, les agences de presse ont fait état de 19 morts, de centaines de blessés et de milliers de personnes emprisonnées. C'est ainsi que les autorités de Pretoria se sont préparées à célébrer le dixième anniversaire de Soweto dans une gigantesque orgie de sang. Les informations des quotidiens de ce matin l'ont confirmé.

J'estime qu'il est extrêmement important de citer ici certaines des conclusions auxquelles est parvenu le Groupe des Sages du Commonwealth qui s'est rendu récemment en Afrique du Sud, conclusions figurant dans son rapport et selon lesquelles :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Bien que nous ne nous proposons pas de définir la nature ou la portée des mesures qui pourraient être adoptées ni leur efficacité, nous tenons à souligner que le Gouvernement de l'Afrique du Sud a lui-même eu recours à des mesures économiques contre ses voisins et que ces mesures font indéniablement partie de sa propre politique nationale. Nous sommes convaincus que le Gouvernement sud-africain est préoccupé par l'adoption de mesures économiques efficaces à son encontre. S'il parvient à la conclusion qu'il sera toujours à l'abri de telles mesures, il est peu probable que le processus de changement en Afrique du Sud s'accélère, mais la tendance à la violence ira croissante. Dans ces conditions, les pertes en vies humaines pourraient bien se compter par millions.

A notre avis, la question qui se pose aux chefs de gouvernement est claire. Il ne s'agit pas de savoir si ces mesures amèneront nécessairement le

Mlle Astorga Gadea (Nicaragua)

changement : il est déjà évident que leur absence et le fait que Pretoria est convaincu qu'il n'a rien à craindre de ce côté-là retardent le changement. Le Commonwealth va-t-il se contenter de rester les bras croisés devant l'escalade du cycle de la violence, ou adoptera-t-il une action concertée et efficace? Cette action pourrait bien être la dernière occasion d'éviter ce qui risque d'être la plus terrible effusion de sang que le monde ait connue depuis la seconde guerre mondiale."

Mlle Astorga Gadea (Nicaragua)

(L'orateur reprend en espagnol)

Devant la force de ces conclusions, nous ne pouvons qu'ajouter que la nécessité d'actions concertées, et particulièrement de sanctions contre le régime de l'apartheid aux termes du Chapitre VII de la Charte, s'est imposée au Conseil de sécurité au moment même où l'Afrique du Sud a refusé de respecter les résolutions du Conseil. Nous pourrions de même ajouter que le bain de sang dont on parle dans le rapport a déjà commencé; les souffrances dont souffrira indirectement le peuple sud-africain à la suite de l'adoption des sanctions que nous exigeons ne sont rien comparées aux horreurs subies par ce peuple pendant les 100 années d'existence de l'apartheid et aux horreurs qui l'attendent si ces mesures ne sont pas prises immédiatement.

La clameur internationale qui s'élève en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, comme seul moyen efficace de démanteler le système de l'apartheid, se fait de plus en plus entendre. Cette clameur se fait entendre en ce moment même à Paris, au siège de l'Unesco, où se tient la deuxième Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud. Elle se fera entendre avec plus de force encore à la prochaine Conférence internationale sur la Namibie qui aura lieu à Vienne, en juillet.

L'absence remarquée de toute représentation des Etats-Unis à Paris indique que le Gouvernement Reagan est disposé à continuer à faire la sourde oreille à cette clameur universelle et à celle de son propre peuple, qui exige, avec de plus en plus de force, qu'il soit mis fin à ce crime contre l'humanité qu'est l'apartheid; il s'agit là d'une absence complice, d'une absence coupable.

La communauté internationale n'a pu et ne pourra méconnaître l'existence du régime de l'apartheid; elle n'a pu et ne pourra se dérober à sa responsabilité : contribuer au démantèlement du régime de l'apartheid dans le cadre du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous avons la certitude historique que les peuples sud-africain et namibien arriveront, par leurs propres moyens, à obtenir la liberté, la démocratie et l'égalité civique. La lutte sera plus ou moins longue suivant les mesures que pourra prendre la communauté internationale. Tel est notre défi, tel est le défi de tous les peuples et gouvernements démocratiques épris de paix dans le monde.

Dès que la paix et la liberté seront instaurées en Afrique du Sud, dès que le régime de l'apartheid sera démantelé, il n'y aura plus d'actes d'agression contre les Etats voisins, plus de génocide contre la population noire, plus de Sowetos.

Mlle Astorga Gadea (Nicaragua)

Qu'il me soit permis, en cette occasion, de réitérer notre appui et notre solidarité à l'égard du Gouvernement de la République populaire d'Angola dans la lutte qu'il mène pour préserver sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. Nous réitérons également notre plein appui aux combattants héroïques de l'African National Congress et de la South West Africa People's Organization, à qui nous adressons, en ces moments décisifs, un message d'encouragement et de solidarité combattive avec leur juste lutte.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante du Nicaragua des aimables paroles qu'elle a bien voulu m'adresser.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Au moment où la communauté internationale tourne son regard vers la Conférence mondiale de l'ONU à Paris relative à l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste en vue de rechercher des voies et moyens pour supprimer le système abject d'apartheid en Afrique du Sud, le Conseil de sécurité est de nouveau appelé à examiner l'agression en règle du régime sud-africain contre la République populaire d'Angola.

Une dizaine de jours seulement après l'agression des racistes de Pretoria contre la Zambie, le Botswana et le Zimbabwe, le monde est une fois de plus témoin d'un acte barbare de terrorisme d'Etat de la part de l'Afrique du Sud contre un pays voisin.

Comme il est dit dans la déclaration de l'Agence télégraphique bulgare publiée à cette occasion :

"L'acte terroriste arrogant perpétré le 5 juin dernier par les racistes sud-africains contre le port angolais de Namibe a été accueilli avec une profonde inquiétude, avec indignation et colère par l'opinion publique bulgare. Un navire cubain a coulé, deux navires de commerce soviétiques sont endommagés. D'importants dommages matériels ont été causés et des installations portuaires détruites."

Les faits présentés ici par le Représentant permanent de la République populaire d'Angola prouvent de façon irréfutable qu'il faudrait prendre des mesures décisives contre l'agressivité sans cesse croissante du régime de Pretoria qui fut, ces derniers mois, à l'origine d'une aggravation dangereuse de la situation déjà sérieuse dans cette région. Le Conseil de sécurité a exprimé, à la fin de la semaine dernière, son inquiétude à la suite de la tension qui prévaut en Afrique du Sud où les racistes mènent depuis des décennies une guerre destructive contre la majorité noire du pays. Le point culminant de cette politique barbare a été les

M. Tsvetkov (Bulgarie)

violences et les exactions des racistes en 1976 à Soweto quand des centaines de ressortissants innocents, d'enfants et d'écoliers ont été féroce­ment tués.

Au moment où le monde marque le dixième anniversaire de ces tristes événements, la communauté internationale est consternée par les communications qui témoignent d'un nouveau bain de "sang" en Afrique du Sud.

Cette politique répressive contre son propre peuple trouve une expression à l'extérieur dans des actes agressifs incessants à l'encontre d'Etats souverains indépendants, dans l'aggravation de la tension dans la région et dans la menace pour la paix et la sécurité internationales. Depuis des années Pretoria, protégé par Washington, mène impunément sa politique d'agression et de terrorisme d'Etat contre la République populaire d'Angola. La récente visite du bandit Savimbi à Washington était une démonstration de l'engagement ouvert et direct des Etats-Unis dans la politique de déstabilisation que l'Afrique du Sud poursuit contre l'Angola. C'est pour cela qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que ce pays fournit une protection constante à l'Afrique du Sud au sein de l'Organisation internationale, comme le prouvent d'ailleurs les derniers événements, ici même, au Conseil de sécurité.

Depuis le moment où le peuple héroïque d'Angola, avec en tête son leader Agostino Neto, a conquis son indépendance, l'impérialisme et son bastion dans la partie australe de l'Afrique - le régime raciste de Pretoria - n'ont cessé leurs tentatives incessantes de freiner le développement pacifique du jeune Etat angolais, épuisé par la domination coloniale des siècles durant.

Les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité adoptées durant cette période ont rencontré le mépris le plus brutal de la part du régime de l'Afrique du Sud raciste. Plus encore, en violation flagrante des normes et des principes du droit international et en contradiction avec les décisions de ce haut forum, Pretoria continue de tenir occupée une partie du territoire d'Angola. Les activités subversives sud-africaines par l'entremise du mercenaire Savimbi ne cessent point. Pretoria persiste dans ses tentatives de ruiner l'économie et l'infrastructure encore fragiles de ce pays non aligné.

Les racistes reçoivent toujours une aide multiforme politique, militaire, économique et autre qui leur a permis de se doter d'une énorme puissance militaire. Comme il est notoire, à proximité d'Angola, sur le Territoire de la Namibie occupée, Pretoria a concentré d'importantes unités militaires. Une nouvelle aventure est en préparation. Les menaces exaltées proférées par les

M. Tsvetkov (Bulgarie)

caudillos fascisés à Pretoria, Johannesburg et Durban ne cessent pas. Le danger d'une conflagration grave, qui aurait des conséquences imprévues pour la paix et la sécurité internationales, est évident. Tenant compte aussi des ambitions nucléaires des racistes, le Conseil de sécurité devrait attirer l'attention sur le grand danger pour la paix et la sécurité internationales découlant de la politique agressive du régime raciste sud-africain.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Le refus des racistes de respecter nombre de résolutions et de solutions du Conseil de sécurité est un défi constant à l'égard de l'ONU et du Conseil de sécurité, qui met en évidence, à la lumière surtout des dernières exactions et violences à l'intérieur du pays et de la dernière agression contre la République populaire d'Angola, que l'unique moyen qui reste au Conseil de sécurité, c'est de prendre des sanctions efficaces, obligatoires et globales contre le régime raciste, en conformité avec le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devrait inclure, en complément aux sanctions globales et obligatoires contre Pretoria, la requête pour une indemnisation totale de la part des racistes sud-africains à la République populaire d'Angola pour les dommages qu'elle a subis. Ce sont uniquement de tels moyens qui seraient à même de garantir la diminution de l'agressivité des racistes. D'autre part, de telles mesures auraient contribué, comme il a été souligné à plusieurs reprises, à mettre un terme définitif aux actes de déstabilisation et d'agression des racistes sud-africains à l'encontre des pays voisins souverains africains, à procéder à l'éradication totale et définitive de la cause première de la menace grave qui prévaut dans cette région pour la paix et la sécurité, qu'est le régime inhumain d'apartheid.

Comme il est noté dans la déclaration que j'ai déjà citée :

"Le peuple bulgare condamne catégoriquement ce nouvel acte prémédité de terrorisme d'Etat et exprime sa solidarité avec la lutte du peuple angolais contre les agresseurs sud-africains, pour défendre sa souveraineté nationale et son droit légitime à déterminer sa destinée.

Toute la responsabilité de ces défis incombe au régime raciste sud-africain."

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité, ce mois-ci, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Notre délégation est très heureuse de vous voir assumer, pour la deuxième fois, ce poste important. Je suis convaincu, de par les excellentes relations qui se développent entre nos deux pays et notre étroite et amicale association sur le plan personnel, ces trois dernières années et demie, que grâce à votre grande expérience au sein des Nations Unies, votre sagesse, votre patience et vos talents, vous saurez mener à bien les travaux du Conseil.

M. Woolcott (Australie)

Je voudrais également féliciter l'ambassadeur Gbeho, du Ghana, pour la façon énergique et adroite dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de mai, qui a été très chargé.

C'est avec une vive inquiétude que ma délégation rappelle qu'au cours des 18 derniers mois, le Conseil de sécurité a dû se réunir à maintes reprises pour examiner la question des incursions illégales de l'Afrique du Sud dans les Etats voisins.

Nous avons dû traiter, à quatre reprises, des actes commis par les Forces de sécurité de l'Afrique du Sud contre l'Angola, en violation du droit international et au mépris de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de cette nation. Chaque fois, la délégation australienne a pleinement appuyé les résolutions qui condamnaient ces actes. On se souviendra que la délégation australienne a également participé aux travaux de la Commission d'enquête créée aux termes de la résolution 571 (1985) du Conseil de sécurité, chargée d'enquêter sur l'intervention armée de l'Afrique du Sud en Angola en septembre et octobre derniers. Les conclusions de cette commission ne laissent subsister aucun doute. Elles mentionnent notamment que les Forces militaires sud-africaines interviennent directement et de façon inacceptable en Angola.

A la présente occasion, ma délégation a de nouveau écouté avec inquiétude et compassion le représentant de l'Angola. Le bilan qu'il a fait des pertes humaines et matérielles causées au début de ce mois par l'attaque du port de Namibe était une mise en accusation éloquente et accablante des responsables. L'Afrique du Sud nie que ses troupes soient intervenues. Nous l'avons entendue hier en ce conseil. Pourtant, ces dernières années, l'Afrique du Sud n'a cessé d'utiliser ses forces armées supérieures contre ses voisins, en violation des normes de conduite internationale. L'attaque perpétrée contre Namibe a suivi de très près les incursions flagrantes, préméditées et soigneusement préparées des Forces sud-africaines contre des cibles au Zimbabwe, en Zambie et au Botswana, en violation de leur souveraineté individuelle. C'est trop attendre du Conseil qu'il prenne les dénégations sud-africaines pour de l'argent comptant et qu'il accepte l'affirmation de l'Afrique du Sud, selon laquelle elle "s'entend bien avec tous ses voisins". C'est vraiment lui demander de faire un trop grand effort d'imagination.

Dans le passé, le représentant de l'Afrique du Sud a avancé, dans ce Conseil, l'argument inacceptable selon lequel les actes commis par l'Afrique du Sud

M. Woolcott (Australie)

en Angola avaient pour but de maintenir la stabilité de la Namibie, que l'Afrique du Sud occupe illégalement, bien sûr. Cet argument est insoutenable au regard de la loi et ridicule du point de vue du bon sens et de la morale, et la délégation australienne le rejette catégoriquement. Le fait que l'Afrique du Sud persiste à commettre des actes d'agression contre les Etats voisins en dépit de la réprobation internationale qui s'est manifestée dans les résolutions unanimes adoptées l'une après l'autre au Conseil de sécurité, est, à notre avis, particulièrement déplorable.

Il est temps de se souvenir que l'apartheid et l'occupation illégale de la Namibie sont les causes fondamentales de la violence qui règne dans la région. L'abolition de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique multiraciale en Afrique du Sud sont vitales non seulement pour l'Afrique du Sud elle-même et la région immédiate mais, également, pour le monde entier. Il est profondément déplorable que la préoccupation internationale se soit à maintes reprises heurtée au mur de l'intransigeance et de l'obstination érigé par le Gouvernement sud-africain. Cela ne saurait durer. Par son attitude, par exemple devant les efforts du Groupe des Sages du Commonwealth, l'Afrique du Sud a montré qu'il n'existe actuellement aucune perspective de dialogue significatif à l'intérieur de ses frontières. Par ses propres actes, l'Afrique du Sud fait croître de jour en jour les pressions qui s'exercent sur la communauté mondiale pour qu'elle adopte des mesures plus sévères pour ramener ce pays à la raison.

L'Australie, pour sa part, condamne sans réserve toutes les violations de l'intégrité territoriale et lance un appel à l'Afrique du Sud, en particulier, pour qu'elle respecte le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies et qu'elle s'abstienne de toute agression contre ses voisins. Ces agressions ne peuvent être justifiées, ne peuvent être tolérées et doivent être condamnées.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles fort aimables qu'il a eues à mon égard.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Vos éminentes qualités humaines et professionnelles, ainsi que votre longue et fructueuse carrière aux Nations Unies, vous ont assuré une place de choix au sein du club des personnalités éminentes de l'Organisation et sont la garantie que vous vous acquitterez avec succès de votre noble mission.

Nous voudrions également rendre hommage à l'ambassadeur Gbeho, du Ghana, qui, pendant le mois de mai, a dirigé les travaux du Conseil avec la compétence et le dévouement à la cause des Nations Unies qu'on lui connaît.

Il y a moins d'un mois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter des attaques armées de l'Afrique du Sud contre les pays voisins du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe. Malheureusement, le Conseil n'a pas été en mesure de prendre une décision, en dépit de la condamnation par tous ses membres des actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud. Il est réellement déplorable d'avoir à nous réunir une fois encore pour examiner un nouvel acte d'agression sud-africain contre un Etat voisin.

Dans le passé, l'Angola a été victime à plusieurs reprises de violations de sa souveraineté et de son intégrité territoriale par l'Afrique du Sud. Les récentes attaques contre des bateaux mouillant dans le port angolais de Namibe ne sont que les dernières dans une série d'agressions préméditées contre l'Angola. A plusieurs reprises, le Conseil a condamné énergiquement ces actes et a indiqué clairement à l'Afrique du Sud qu'ils violaient manifestement le droit international et la Charte des Nations Unies.

Au moment même où l'opinion internationale exprime en termes de plus en plus forts sa réprobation de l'Afrique du Sud pour ses politiques intérieures et extérieures, le régime sud-africain continue à perpétrer des actes de répression et de déstabilisation. L'Afrique du Sud se trompe lourdement en croyant pouvoir contraindre ses voisins à accepter ses propres visées sur la région. Les violations flagrantes et répétées de l'Afrique du Sud contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre, au mépris des décisions du Conseil, sont une autre preuve qu'il ne saurait y avoir de paix véritable en Afrique australe tant que l'apartheid subsistera en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud doit assumer la lourde responsabilité des conséquences de ses actes d'agression.

M. Bierring (Danemark)

Dans sa lettre du 13 juin 1986 (S/18156) adressée au Secrétaire général des Nations Unies, concernant l'incursion de l'année dernière en Angola, le représentant de l'Afrique du Sud, toute honte bue, a nié toute participation de son pays à des actes d'agression contre l'Angola et déclaré que l'Afrique du Sud ne se considérait nullement tenue de verser des indemnités à ce pays. Il est évidemment tout à fait inacceptable que l'Afrique du Sud passe ainsi outre une fois de plus aux décisions du Conseil de sécurité. Cela fait ressortir la futilité de la proposition faite hier par le représentant sud-africain et consistant à mettre sur pied une nouvelle mission d'enquête.

Les derniers événements en Afrique australe ont, une fois de plus, fait clairement ressortir la brutalité et la répression exercées par l'Afrique du Sud. Avant qu'il soit trop tard, le Conseil se doit, par une action concertée, de faire comprendre à l'Afrique du Sud que la voie sur laquelle elle s'est engagée ne peut que mener à la catastrophe.

Le Danemark est d'avis qu'il faut accroître les pressions internationales contre l'Afrique du Sud si l'on veut parvenir à une solution pacifique des problèmes critiques qui se posent en Afrique australe. Bientôt, la situation sera au point de non-retour. Les actes répétés et arrogants d'agression de l'Afrique du Sud contre les Etats Membres de la région, ainsi que la politique violente et oppressive qu'elle exerce à l'égard de son propre peuple, ont atteint un point tel que la paix et la sécurité internationales sont gravement compromises.

Si l'on veut éviter une catastrophe, le Conseil de sécurité doit agir fermement, maintenant et avant qu'il soit trop tard.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Danemark pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HUANG Jiahua (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je suis convaincu que grâce à vos talents et votre riche expérience diplomatiques vous saurez vous acquitter avec succès de vos fonctions. Je voudrais également profiter de cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur James Gbeho, pour l'excellent travail qu'il a réalisé le mois dernier.

Le 19 mai, le régime raciste sud-africain a lancé des invasions armées contre les capitales du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe. Peu après, le 5 juin, il a

M. Huang Jiahua (Chine)

envoyé ses unités navales pour attaquer Namibe, ville pétrolière et portuaire d'Angola. Ces unités ont coulé et endommagé des navires de commerce angolais, détruit un dépôt de carburant et causé de graves dommages aux installations portuaires. Tous les pays et les peuples du monde épris de justice ont condamné avec indignation et avec force ces crimes barbares des autorités sud-africaines, qui n'ont cessé de porter atteinte à la souveraineté des Etats voisins, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

Nous avons maintes fois signalé que la cause profonde de l'instabilité en Afrique australe réside dans l'obstination avec laquelle les autorités sud-africaines poursuivent leur politique d'apartheid, continuent d'occuper illégalement la Namibie et commettent des actes d'agression incessants contre les pays voisins.

Au cours des dernières années, la lutte du peuple sud-africain contre l'apartheid a pris un nouvel essor et, à travers le monde, les peuples exigent l'abolition de ce système et l'établissement en Afrique du Sud d'une société non raciale, démocratique et égalitaire fondée sur le gouvernement par la majorité. Toutefois, les racistes de l'Afrique du Sud, ignorant totalement la condamnation de la communauté internationale, s'accrochent encore obstinément à leur politique perverse, poursuivent avec entêtement leur philosophie raciste et intensifient même la répression qu'ils exercent sur le peuple sud-africain.

Le 12 juin, à la veille du dixième anniversaire du massacre de Soweto, les autorités sud-africaines ont déclaré l'état d'urgence à l'échelle nationale et ont eu recours aux méthodes fascistes des arrestations massives et de la répression de tous les Sud-Africains en lutte contre l'apartheid. Par ailleurs, elles ont à maintes reprises troublé la paix et la stabilité des Etats de première ligne et violé de façon répétée la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins. Le port pétrolier angolais n'a pas été la seule cible des raids sud-africains. La Zambie a été victime d'une agression préméditée et à grande échelle de l'Afrique du Sud. Des pays voisins sont constamment menacés d'invasion. La communauté internationale ne peut plus tolérer ces actes barbares des autorités sud-africaines qui, cyniquement et sans répit, ont foulé aux pieds la Charte des Nations Unies et les normes du droit international et violé gravement la paix dans la région. Des mesures de sanction fermes, sévères et efficaces doivent être adoptées contre les autorités sud-africaines.

M. Huang Jiahua (Chine)

Le Gouvernement et le peuple chinois tiennent à exprimer leur profonde sympathie ainsi que leur soutien au peuple et au Gouvernement angolais à la suite de l'agression du régime raciste sud-africain dont ils ont été victimes. Nous sommes fermement opposés au racisme et soutenons vivement la lutte qu'ils mènent pour défendre leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale.

La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité, qui s'est vu confier la responsabilité spéciale du maintien de la paix et de la sécurité internationale, devrait s'acquitter véritablement de ses fonctions. Etant donné que les actes commis par les autorités sud-africaines ont gravement mis en danger la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait imposer des sanctions globales et obligatoires contre les autorités sud-africaines conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que les pays qui hésitent encore, donneront la priorité au maintien de la paix et de la stabilité en Afrique australe et adopteront des mesures de sanctions sévères de manière à isoler complètement les autorités sud-africaines et à mettre fin rapidement au système d'apartheid. C'est là la seule manière d'obtenir une paix et une stabilité véritables dans la région australe de l'Afrique.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RICHTER (République démocratique allemande) (interprétation de l'allemand) : Dès le début de cette intervention, ma délégation voudrait exprimer ses remerciements pour cette occasion qui lui est donnée de participer à la réunion où est examinée la plainte de l'Angola concernant les raids perpétrés par la marine sud-africaine contre des navires ancrés dans le port de Namibe.

Monsieur le Président, ma délégation constate avec satisfaction qu'un représentant de l'Afrique libre préside ce débat important. Puis-je vous féliciter, monsieur le Président, de votre accession à cette haute fonction et vous dire que je suis certain que nous allons tous bénéficier de votre grande expérience et de vos talents remarquables de diplomate.

Qu'il me soit également permis de remercier l'ambassadeur James Victor Gbeho, éminent représentant permanent du Ghana, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité, le mois dernier.

M. Richter (Rép. dém. allemande)

Dernièrement, le régime sud-africain a intensifié ses actes criminels de terreur aussi bien contre la majorité de ses habitants que contre des Etats souverains voisins au point de provoquer la colère et l'indignation du monde entier. Parallèlement, les machinations du régime de l'apartheid ont, dans beaucoup de pays épris de paix et de liberté, donné lieu à une nouvelle vague de sympathie et de multiples témoignages de solidarité à l'égard de la lutte juste et difficile que mènent les peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie ainsi que les Etats africains de première ligne.

J'en veux pour preuve les manifestations importantes et autres activités qui ont eu lieu, particulièrement ces jours derniers, dans le cadre du dixième anniversaire du massacre sanglant de Soweto.

Parmi ces activités, figurent également les mesures et décisions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont l'adoption de votre message, monsieur le Président, adressé à la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste qui a lieu actuellement à Paris ainsi que la déclaration du Conseil de sécurité prononcée par vous, monsieur le Président, le 12 juin 1986 à l'occasion du dixième anniversaire du massacre de Soweto.

Au titre du point de l'ordre du jour demandé par l'Angola le 12 juin 1986, le Conseil de sécurité doit encore une fois examiner un aspect particulièrement révoltant de la politique de violence de l'Afrique du Sud, à savoir les actes de terrorisme de l'Afrique du Sud et sa violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, pays avec lequel la République démocratique allemande entretient des relations étroites et amicales.

En ce qui concerne le raid perpétré par la marine sud-africaine contre le port de Namibe le 8 juin 1986, la position de la RDA est la suivante :

En commettant cet acte brutal de terrorisme d'Etat, le régime raciste de l'apartheid a, de nouveau, foulé aux pieds les normes reconnues du droit international. Comme par le passé, il a fait preuve d'un mépris souverain de l'opinion publique mondiale.

On ne peut douter qu'une telle politique ne serait pas possible sans l'appui ouvert donné par les milieux les plus agressifs de l'impérialisme. L'attaque criminelle commise contre la République populaire d'Angola révèle, une fois de plus, que la politique d'apartheid est la cause profonde de la situation explosive qui règne actuellement en Afrique australe. Cette attaque démontre, une fois

M. Richter (Rép. dém. allemande)

encore, que les politiques agressives de l'Afrique du Sud menacent la paix et représentent, par conséquent, un danger pour la sécurité régionale et internationale.

La RDA condamne résolument cet acte de terreur qui est un maillon de la longue chaîne d'actes d'agressions que commet depuis 10 ans l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola. Nous exigeons à nouveau l'arrêt immédiat de toute ingérence politique, économique et militaire de l'Afrique du Sud et d'autres Etats dans les affaires intérieures de l'Angola. La RDA juge qu'il est indispensable de mettre fin sans retard aux actes d'agression du régime d'apartheid, qui, par le truchement de la guerre et la terreur contre des Etats et des peuples indépendants de la région, tente de détourner l'attention de sa crise sociale profonde.

Dans un message du Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande le 16 juin 1986 adressé à la Conférence sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, il est dit et je cite :

"La RDA condamne de la manière la plus résolue la politique aggressive de déstabilisation que mène le régime d'apartheid contre les Etats voisins d'Afrique, l'occupation illégale de la Namibie et l'escalade de la terreur à l'intérieur même de l'Afrique du Sud. La RDA demande la cessation immédiate de la collusion politique, économique et militaire des Etats impérialistes et des sociétés transnationales avec le régime raciste. Des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, s'avèrent, à l'heure actuelle, plus impérieuses que jamais."

M. Richter (Rép. dém. allemande)

Ma délégation est d'avis que la rapide mise en oeuvre, dans la pratique, des propositions réalistes de la République populaire d'Angola est le bon moyen d'apporter une solution juste, durable et pacifique aux problèmes de la région, à la question de Namibie notamment. La République démocratique allemande, qui s'est toujours montrée solidaire de la République populaire d'Angola, continuera d'appuyer activement la lutte que mène cette dernière contre la politique impérialiste de l'agression et du diktat et pour le renforcement de sa souveraineté nationale, de la paix et de la sécurité.

Jamais Pretoria n'a été aussi isolé politiquement. Rendre cet isolement plus complet encore et mettre enfin un terme au fanatisme inhumain de l'apartheid devrait être le principal souci de cette réunion du Conseil. A ce propos, ma délégation est consciente - les informations concernant les préparatifs d'attaques militaires massives contre la Zambie par Pretoria ne sont-ils pas suffisamment alarmants? - que l'Afrique du Sud essaiera par tous les moyens de retarder la chute d'un régime historiquement condamné. Il faut l'en empêcher à tout prix.

Ma délégation attend du Conseil qu'il adopte des décisions susceptibles de renforcer encore les pressions internationales exercées sur l'Afrique du Sud. Ce n'est que lorsque le monde aura définitivement jugulé la politique du racisme institutionnalisé et préparé la voie à une société démocratique, non raciste et juste en Afrique du Sud que la stabilité régnera dans toute la région d'Afrique australe et que la menace que représente cette politique pour la paix et la sécurité internationales s'estompera.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MFULA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de la Zambie, de vous remercier et de remercier les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de participer à cet important débat sur la plainte du Gouvernement de la République populaire d'Angola contre l'Afrique du Sud raciste.

Monsieur le Président, avant d'en venir à l'objet de la plainte dont le Conseil est saisi, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du

M. Mfula (Zambie)

Conseil de sécurité pour le mois de juin. Vos talents bien connus de diplomate et l'attachement de votre pays à l'élimination du système néfaste d'apartheid nous assurent du succès de ce débat. Je tiens aussi à rendre un hommage mérité à l'ambassadeur James V. Gbeho, du Ghana, autre fils illustre de l'Afrique, qui a magistralement dirigé les délibérations du Conseil pendant le mois de mai.

Le Représentant permanent de la République populaire d'Angola a fort éloquemment présenté devant le Conseil de sécurité la plainte de son pays contre l'Afrique du Sud raciste qui, à l'aube du 5 juin 1986, a lancé des attaques armées contre l'Angola, dans la province sud-ouest de Namibe, où des installations pétrolières et des navires marchands ancrés dans le port de Namibe ont été atteints.

Une fois encore, l'Afrique du Sud a apporté sa seule contribution à notre région : des actes non provoqués d'agression et de déstabilisation contre les pays africains indépendants d'Afrique australe. Le raid contre la République populaire d'Angola fait suite aux trois attaques armées lancées le 19 mai 1986 contre le Botswana, le Zimbabwe et mon propre pays, la Zambie. L'Afrique du Sud raciste ne se contente pas de multiplier les raids contre ses voisins; elle intensifie également ses activités militaires au sud de l'Angola et aide les rebelles de l'UNITA contre le Gouvernement angolais. Cette escalade de la guerre par les rebelles de l'UNITA et l'Afrique du Sud raciste en Angola fait suite à la visite scandaleuse aux Etats-Unis de Savimbi, un desperado et un opportuniste qui se sert de l'aide militaire américaine contre son propre peuple.

A l'intérieur même de l'Afrique du Sud, le régime raciste est confronté à une opposition croissante à son odieuse politique d'apartheid. Des enfants, dont certains âgés de moins de 10 ans, se sont joints à leurs frères et soeurs aînés et à leurs parents pour lutter contre l'apartheid en dépit des méthodes brutales dont use le régime contre ses adversaires.

L'état d'urgence imposé récemment dans l'ensemble de l'Afrique du Sud est un exemple des moyens désespérés employés par le régime pour réaliser son voeu le plus cher : maintenir la suprématie blanche et perpétuer la répression de la majorité noire, autrement dit maintenir le statu quo à tout prix. Les arrestations, les mutilations, la torture et le meurtre de Noirs sud-africains innocents qui se sont engagés à faire régner la liberté et la justice en Afrique du Sud sont toujours monnaie courante. La politique de terrorisme d'Etat menée par l'Afrique du Sud

M. Mfula (Zambie)

pour défendre l'apartheid cause d'indicibles souffrances aux Noirs sud-africains et aux Namibiens. Je tiens à réaffirmer que l'apartheid est la cause profonde des tensions en Afrique du Sud et dans toute la région de l'Afrique australe. Et c'est ainsi que l'Afrique du Sud de l'apartheid constitue toujours une grave menace à la paix et à la sécurité tant régionales qu'internationales.

Nous sommes gravement préoccupés de voir que les raids sud-africains contre la République populaire d'Angola et les autres pays de notre région, de même que la répression de la majorité noire par l'Afrique du Sud, ne semblent pas suffire aux yeux de certains - qui sont aussi membres permanents du Conseil de sécurité - pour qu'ils envisagent l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre ce régime terroriste, comme l'exigent le peuple opprimé d'Afrique du Sud et la communauté internationale. Pour des raisons que nous connaissons tous - à savoir la protection de leurs intérêts commerciaux en Afrique du Sud - ils se retranchent commodément derrière le raisonnement absurde que des sanctions économiques ne peuvent amener de changement positif dans ce pays troublé. Et pourtant ces mêmes pays ont déjà eu recours à des sanctions contre d'autres pays. Si les sanctions ne mènent à rien, pourquoi s'y opposent-ils avec tant de véhémence?

Le seul moyen de pression pacifique et efficace, que nous ayons sur l'Afrique du Sud raciste, c'est l'imposition de sanctions complètes et obligatoires. Il n'y en pas d'autre. La politique d'apaisement comme celle dite d'engagement constructif ne sert qu'à rendre le régime plus déterminé encore à renforcer l'apartheid. Nous ne réclamons pas des sanctions à la légère ou par manque d'objectivité, mais parce que nous n'avons pas d'autre choix après des dizaines d'années de vains efforts pour négocier.

L'Afrique du Sud est tout bonnement intransigeante et agressive. Si quelqu'un ici a une alternative aux sanctions pour mettre fin à l'apartheid, nous serons heureux de nous y ranger car notre unique intérêt est l'élimination définitive de cet odieux système que seules des personnes inhumaines peuvent épouser et tolérer.

M. Mfula (Zambie)

Toutefois, une telle alternative devrait se révéler bien meilleure que la politique dite d'"engagement constructif", qui a été un échec consternant et qui a accru les souffrances du peuple de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Mais puisqu'une telle alternative n'existe pas, nous sommes sincèrement convaincus que seules les sanctions donneront des résultats. Nous espérons que le Conseil se réunira très prochainement pour étudier les recommandations de la Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud qui siège actuellement à Paris. Ses recommandations ne devraient pas être traitées avec dédain par le Conseil, qui devrait plutôt y voir une base d'action concrète.

L'Afrique du Sud croit que sa sécurité réside dans les actes de répression de la majorité noire et les attaques contre ses voisins, mais elle se trompe. Pourtant, il n'est guère besoin de bon sens pour comprendre cette vérité pure et simple : c'est l'apartheid, et non pas le peuple de l'Afrique du Sud ou les pays voisins, qui est le plus grand ennemi de l'Afrique du Sud. Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Afrique australe, nous exigeons le retrait immédiat et inconditionnel de l'Afrique du Sud de l'Angola, la levée de l'état d'urgence en Afrique du Sud, la cessation du bannissement de l'African National Congress, la mise en liberté inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, l'élimination totale de l'apartheid et l'accession immédiate de la Namibie à l'indépendance en vertu de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

La crédibilité du Conseil et de ses membres est en jeu, car si l'on n'agit pas de manière décisive pour éviter de nouvelles souffrances et une catastrophe imminente en Afrique du Sud, c'est l'Organisation des Nations Unies tout entière qui en pâtira. Comment le Conseil de sécurité, qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, est le seul organe dont la responsabilité primordiale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut-il accepter le système d'apartheid en Afrique du Sud qui, plus que jamais auparavant, représente une menace grave à cette paix et à cette sécurité internationales?

Voyons tous le problème réel : l'apartheid est immoral et doit être éliminé sans plus de retard. Les fausses protestations de l'Afrique du Sud, qui s'imaginent qu'un assaut du communisme menace la région, ne sont que des tactiques de diversion de sa part. Le Conseil de sécurité a pour obligation de défendre le peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a pour obligation de prendre les

M. Mfula (Zambie)

mesures propres à assurer l'élimination immédiate de l'apartheid et à permettre ainsi la création d'un climat de sécurité politique propice à l'amélioration des relations de bon voisinage en Afrique australe. C'est cela qu'il faut faire, et c'est maintenant qu'il faut le faire.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer ma déclaration sur une note joyeuse en disant que je suis très heureux de voir que celui qui préside les travaux du Conseil de sécurité pour ce mois est le représentant compétent et expérimenté d'un pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations amicales, ce qui me donne des raisons de penser que les travaux de cet organe seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter l'ambassadeur Gbeho, du Ghana, qui s'est acquitté de ses fonctions de président du Conseil pour le mois de mai avec style et dévouement. Enfin, je remercie tous les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de prendre part aux travaux du Conseil.

Le 5 juin, nous avons été les témoins d'une attaque préméditée et non provoquée des forces sud-africaines contre le port angolais de Namibe; cette fois, les cibles ont été des cargos soviétiques et cubains ancrés dans ce port, qui étaient en cours de déchargement. Du fait de ces attaques, un bateau a coulé et deux autres ont été endommagés. Il s'agit là d'un acte caractérisé d'agression, d'un acte de terrorisme d'Etat perpétré par le régime raciste d'Afrique du Sud contre l'Angola, pays souverain et épris de paix. Ce qui est plus grave, c'est que cette attaque a été lancée quelques semaines seulement après que les forces sud-africaines eurent lancé des raids contre les autres Etats de première ligne - le Zimbabwe, le Botswana et la Zambie. Ces actes ont montré une fois de plus que le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud est un facteur constant d'instabilité dans la région. Ce régime est connu pour les actes de répression qu'il perpètre à l'intérieur du pays contre la population majoritaire noire et pour les actes de guerre et d'agression qu'il lance contre les pays voisins. Il a été condamné par le monde entier pour sa politique et ses pratiques.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

Personne ne peut être assez naïf pour ne pas voir que le régime de Pretoria ne pourrait agir au mépris total de l'opinion publique mondiale s'il ne bénéficiait de l'appui et de la protection que lui assurent ses alliés occidentaux. Pour user d'une métaphore, ces alliés sont, en fait, ceux qui paient l'orchestre pour entendre la musique des attaques armées contre les Etats de première ligne. Cela explique les vetos opposés il y a seulement trois semaines au projet de résolution visant l'imposition de sanctions à l'Afrique du Sud. En abusant de leur pouvoir de veto et en agissant de manière à rendre les sanctions partielles inefficaces, les pays occidentaux dont il s'agit se sont présentés comme des démagogues qui tendent au régime raciste une main secourable. La dernière attaque contre Namibe a un rapport de cause à effet direct avec ces attitudes.

Les actes d'agression perpétrés par le régime raciste de Pretoria contre l'Angola et les autres Etats de première ligne ont encore aggravé la tension en Afrique australe. Ces actes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international et lancent un défi insolent à la communauté internationale tout entière. La République socialiste du Viet Nam condamne vigoureusement ces actes et exige que l'Afrique du Sud mette immédiatement fin à de tels actes de piraterie et de déstabilisation de la situation dans la région. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'adopter des mesures énergiques - notamment celles qui sont prévues au Chapitre VII de la Charte - contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

Le 10 juin, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a publié une déclaration condamnant fermement l'Afrique du Sud pour ses actes d'agression contre l'Angola. Un extrait de cette déclaration se lit comme suit :

"Il s'agit là d'une nouvelle escalade de l'agression et d'une preuve d'acte de terrorisme d'Etat perpétré par le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, qui est un outil que l'impérialisme utilise contre l'indépendance, la souveraineté, la paix et la sécurité de toutes les nations africaines.

Le peuple et le Gouvernement du Viet Nam condamnent énergiquement ces actes d'agression perpétrés par les autorités sud-africaines contre l'Angola et exigent qu'elles mettent fin à leurs actes de piraterie, cessent de prêter main-forte aux bandits de l'UNITA et respectent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola et des autres pays.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

Le peuple et le Gouvernement vietnamiens réaffirment leur appui total et leur solidarité à l'égard de la juste lutte que mènent le peuple angolais et les peuples des autres pays d'Afrique australe pour défendre leur indépendance nationale et leur souveraineté et pour éliminer les racines mêmes de l'apartheid."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Viet Nam des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste de la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour se tiendra demain, mercredi 18 juin 1986, à 15 heures. Je crois comprendre qu'un projet de résolution est en préparation et qu'il sera mis à la disposition des membres du Conseil dès cet après-midi. Je souhaite que nous puissions mettre ce projet de résolution aux voix à la séance de demain.

La séance est levée à 13 heures.